

# Instructeur (trice) des autorisations d'urbanisme



Offre n° 0071230401016842

Publiée le 26/04/2023

## Synthèse de l'offre

**Employeur :** PETR du PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

7 rue des Champs Seigneurs

71600 PARAY LE MONIAL

**Lieu de travail :** PARAY LE MONIAL

**Poste à pourvoir le :** 12/06/2023

**Date limite de candidature :** 26/05/2023

**Type d'emploi :** Emploi permanent - vacance d'emploi

### Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent

**Nombre de postes :** 1

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Urbanisme, aménagement et action foncière > Droit des sols et information géographique

**Grade(s) recherché(s) :** Adjoint adm. principal de 1ère classe

Adjoint adm. principal de 2ème classe

Adjoint administratif

Rédacteur

Rédacteur principal de 1ère classe

Rédacteur principal de 2ème classe

**Métier(s) :** Instructeur ou instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme

**Ouvert aux contractuels :** Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

**Temps de travail :** Temps complet, 1607 heures annuelles

**Descriptif de l'emploi :**

Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Charolais-Brionnais est composé de 5 communautés de communes (129 communes pour 88 049 habitants) au sud-ouest du département de Saône-et-Loire.

Sous la responsabilité du président et l'autorité de la directrice générale des services, l'instructeur des autorisations d'urbanisme est rattaché à la responsable du service urbanisme. Il/elle exerce son activité à temps complet, au sein d'un service composé de 7 personnes : responsable de service, 5 instructeurs ADS, un chargé de mission SCoT.

**Missions / conditions d'exercice :**

Instruction de toutes les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme dans leur intégralité (PC, PA, DP, CU, ERP, accessibilité et sécurité) :

- Vérifier la conformité des demandes d'autorisation du droit des sols
- Rédiger les demandes d'avis, les courriers dans le cadre de l'instruction, les propositions d'arrêtés d'autorisation et de refus
- Suivre les propositions de décision, des avis et des arrêtés
- Respecter les procédures d'instruction et les délais réglementaires
- Lire et analyser différents types de plans et documents d'urbanisme
- Appréhender un projet sur le terrain
- Renseigner les pétitionnaires, les professionnels et les élus en amont du dépôt des demandes, les orienter vers les services compétents
- Suivre l'évolution de la réglementation
- Travailler en relations avec les services consultés et de conseil (ABF, CAUE, etc.)
- Participer à la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Accompagner et former les agents communaux et les élus à l'urbanisme et la dématérialisation des procédures
- Accompagner les usagers dans la dématérialisation de l'instruction des ADS
- Traiter et transmettre les statistiques du service aux services compétents (SITADEL)

Autres missions secondaires :

- Suivre l'élaboration des documents d'urbanisme dans le territoire du Pays Charolais-Brionnais, participer aux réunions et conseiller les bureaux d'étude en charge de leur rédaction, accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme (PLUI) par une expertise sur les zonages/ règlements et les enjeux architecturaux et paysagers
- Sensibiliser les professionnels de la construction aux enjeux architecturaux et paysagers du territoire
- Participer au développement du SIG de la collectivité et au paramétrage du logiciel en lien avec l'administrateur du SIG
- Actualiser des bases de données et produire des cartes (QGIS)

**Profils recherchés :**

- Titulaire d'un diplôme ou d'un titre universitaire ou équivalent
- En complément/ à défaut : expérience souhaitée sur un poste similaire et connaissances en urbanisme
- Parcours de formation instructeur ADS ou volonté de le suivre à la prise de poste
- Compétences juridiques dans le domaine du droit des sols
- Capacités rédactionnelles
- Aptitude à travailler sur un logiciel de cartographie et SIG
- La connaissance du logiciel CARTADS serait un plus
- Maîtrise de la suite Office
- Autonomie, rigueur, disponibilité, pédagogie
- Connaissance de l'environnement territorial

- Discrétion et confidentialité professionnelle
- Capacité à communiquer avec des interlocuteurs diversifiés
- Sens de l'accueil du public et des relations avec les élus
- Capacité d'anticipation et de réactivité
- Aptitude au travail en équipe
- Savoir rendre compte

## Contact

**Contact :** 0385259636

**Informations complémentaires :**

Temps complet : 37h30 avec RTT

Adhésion CNAS

Participation à la mutuelle santé (sous conditions) et à la prévoyance maintien de salaire

Régime indemnitaire RIFSEEP

Permis B et véhicules personnel recommandés

Poste basé à Paray-le-Monial

Candidatures (lettre de motivation + CV, dernier arrêté de situation administrative pour les fonctionnaires) à adresser de préférence par mail : [administration@charolais-brionnais.fr](mailto:administration@charolais-brionnais.fr) ou par courrier :

Monsieur le Président, PETR du Pays Charolais-Brionnais, 7 rue des champs seigneurs, 71600 Paray-le-Monial

Pour toutes questions techniques sur le poste, s'adresser à Maud Baladier, responsable du service : [scot@charolais-brionnais.fr](mailto:scot@charolais-brionnais.fr)

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.